

1. SUITE AVEC LAISSE

1. Tenu en laisse, le chien suivra aux pieds l'amateur qui parcourra un itinéraire indiqué par le juge.

Nombre de points 4

- 1. Au cours de l'exécution de l'exercice, l'amateur ne pourra donner aucun ordre au chien, ni de la voix, ni du geste, sauf au commencement où l'ordre "AUX PIEDS " précédé du nom du chien sera admis.
- 2. Toute infraction à cette règle entraîne la perte totale des points attribués à l'exercice.
- 3. Les concurrents ne pourront avoir aucun objet en main. L'allure de l'amateur devra être celle de la promenade.
Le bout de la laisse ne peut pas dépasser de la main.
La laisse ne peut entraver la marche du chien.
La laisse tendue entraîne la perte de tous les points de l'exercice.
- 4. Dans la suite aux pieds, le chien ne peut dépasser l'amateur que de l'encolure.
.....
- 5. Le chien qui ne suit pas aux pieds, perd tous les points attribués à cet exercice.
- 6. Celui qui, suivant imparfaitement, dépasse son conducteur de plus de l'encolure,
- 7. S'il ne dépasse que par intermittence et reprend ensuite correctement sa place, il perd le quart des points. Les écarts seront pénalisés d'un demi à un point suivant la gravité de la faute commise.

2. Sauts

Pyramide

- 8. Le chien escaladera une pyramide (modèle jointl). Cet exercice se fera aller et retour.
- 9. A l'aller, l'amateur doit se placer sur le côté de la pyramide. Dès que le chien a franchi cet obstacle, l'amateur doit se placer devant celle-ci de manière à ne pas voir le chien et à être invisible pour ce dernier. A ce moment, l'amateur pourra commander au chien, par un seul commandement, de se mettre en place. Après autorisation du juge, l'amateur a droit à deux commandements de mise en place (sans le nom du chien) avant le commandement de retour.

.....

- 10. **Longueur du plan escaladé : 2,5 m ; largeur : 1,5 m.**
Hauteur maximum : 1,80 m
- 11. Pour cette épreuve, les points seront attribués comme suit :
Pour l'escalade : à l'aller : 8 points
Au retour : 12 points
- 12. A l'aller, chaque concurrent n'a droit, au total, qu'à trois sauts ou tentatives
Pour le retour, il a droit à trois tentatives pour chaque saut d'aller effectué.

Nombre de points 20

- 13. Pénalisations à déduire du total des points obtenus par l'exécution d'une ou plusieurs escalades.

A l'aller

Au retour :

Tout retour effectué par le chien, sans ou avant l'ordre de l'amateur, sera puni de la perte de tous les points accordés au saut de retour.

2

- 14.
 - 15. Lors du saut de retour, le chien qui ne revient pas aux pieds de l'amateur perd tous les points de ce saut de retour et aura terminé l'exercice.
- a. les essais non utilisés à l'aller ne peuvent être reportés sur le retour et vice-versa.
 - b. lorsque le chien a épuisé ses essais soit à l'aller, soit au retour et sans réussir son saut, il aura terminé son travail.
 - c. les points acquis pour chaque saut partiel restent acquis, quelles que soient les fautes

3. HAIE

16. Le chien franchira une haie de 0,80 m de hauteur minimum et de 1 m maximum, munie d'une partie supérieure basculante de 50 cm de largeur.

Cet exercice se fera aller et retour.

L'amateur se placera à hauteur du montant de la claie.

Le modèle officiel en sera arrêté par le Conseil de Direction du K.C.B

17. 18. Il est attribué 12 points au saut de la Haie de 0,80 m

- **19.** Par un dispositif spécial, dont la nature est laissée à l'appréciation des organisateurs, la hauteur de la Haie sera ensuite élevée de 10 cm en 10 cm

20.

Nombre de points 20

- **21.** Pénalisation à déduire du total des points obtenus par l'exécution d'un ou plusieurs sauts :
- **22.** Tout retour tenté ou effectué par le chien sans ou avant l'ordre de l'amateur, sera puni de la perte de tous les points accordés à ce saut de retour
- **23.** Tout commandement donné par l'amateur avant l'autorisation du juge ou le fait pour l'amateur de ne pas se placer sur le côté en avant entraîne la perte de tous les points de cet exercice.
- **24.**
- **25**
 - a. Le nombre maximum des hauteurs différentes de sauts est fixé pour chaque chien à 3 (trois)

4

- b. Lorsque le chien a épuisé un des deux minima , c-à-d 3 essais ou 3 hauteurs, soit à l'aller soit au retour et sans réussir son saut, il aura terminé son exercice.
- c. Les points acquis pour chaque saut partiel restent acquis, quelles que soient les fautes commises dans les sauts partiels suivants sauf dans les cas prévus par le point 23.

4. FOSSE

- **26 .** le chien franchira un fossé ayant 2,5 m de longueur, 1,5m de largeur et 50 cm de profondeur.
.....
- **27.** La portion du fossé aura 1 ,50 m de largeur et la clef appropriée aura 2 m de long sur 1 m de largeur.
- **28.**
- **29.** Il n'est accordé qu'un total de 3 (trois) lancers pour le saut du fossé. Les
-

Nombre de points 20

- **30.** Pénalisations à déduire du total des points obtenus par l'exécution d'un ou plusieurs sauts :
Refus, entrer dans le fossé ou dérobage 4 points

PIEDS'' sont autorisés .

- **34**
-
- **35.** Lorsque le chien a épuisé ses 3 (trois) essais sans réussir son saut, il aura terminé l'exercice.

Les juges appliqueront les pénalisations prévues au point 30 dans les limites permises par le point 35, ce dernier prenant la prépondérance. Chaque tentative de saut doit être jugée séparément et les pénalisations prévues ne seront appliquées que lorsque le nombre de points affectés au saut le permet.

Indiquer l'engin à sauter quand le chien a été commandé, n'est pas à considérer comme faute pour autant que ce geste soit bref et qu'il ne constitue pas un trucage pour éviter une dérobage. Empêcher ainsi le chien de se dérober sera pénalisé d' **1 point** à l'allure générale.

5. SUITE SANS LAISSE

- **36.** Le chien ayant été mis en liberté, il suivra aux pieds l'amateur qui parcourra un

Nombre de points **6**

- **37.**
 - objet en main. L'allure de l'amateur devra être celle de la promenade. On ne pénalisera pas le chien qui, au départ ou à l'arrivée, tournera une fois autour de l'amateur, cette attitude étant instinctive chez le berger. Mais, en cours de route, s'il tourne autour de l'amateur, il perd tous les points.
- **40.**
 - conducteur de plus de l'encolure, d'une manière permanente, perd la moitié des points.
- **43.** S'il ne dépasse que par intermittence et reprend ensuite correctement sa place, il perd le quart des points.
Les écarts seront pénalisés de 0,5 à 1 point suivant la gravité de la faute commise.
- **44.**

6. EN AVANT

- **45.** Le chien sera envoyé en avant sur une distance de + ou – 20 m, qui sera la même pour tous les chiens et qui sera établie par une ligne de départ et une ligne à dépasser tracées sur toute la largeur du ring (maximum 20 m).
Le chien doit partir devant la ligne de départ.
Les lignes doivent être visibles et la ligne d'arrivée signalée, au besoin, à chaque bout par un fanion.
La distance entre les 2 fanions ne peut dépasser 20 m.
.....

7

- **46.** Un seul commandement " EN AVANT " précédé du nom du chien est autorisé.
Un geste bref pourra accompagner le commandement. Néanmoins, des ordres supplémentaires donnés de la voix ou du geste mais sans le nom du chien sont tolérés et donnent lieu à une perte de **2 points** par ordre supplémentaire.

Départ intempestif : perte de 2 points.

Pour le rappel de l'en avant, le commandement " AUX PIEDS " précédé du nom du chien est autorisé.

Les commandements supplémentaires sont autorisés mais sont pénalisés par la perte de 2 points par commandement.

Le seul commandement autorisé " AUX PIEDS " précédé du nom du chien.

- 47. L'amateur peut se déplacer latéralement derrière la ligne de départ mais d'un maximum de 3 mètres.
- 48. Une personne désignée doit faire signe dès que le chien a passé la ligne d'arrivée. Au moment du rappel, le chien doit se trouver au-delà de la ligne d'arrivée.

➤ 49.

7. POSITIONS

- 50. Le chien sera mis assis—couché—debout.
Le juge fera exécuter une fois ces exercices dans l'ordre qui lui conviendra et qui peut être différent pour chaque chien.
- 51. L'amateur sera placé à une distance minimum de 5 m du chien. Cette distance peut être augmentée par le juge au maximum 10 m
Au cours d'un même concours, le juge peut modifier l'emplacement de cet exercice, en fonction de la position du soleil ou par suite d'intempéries

Nombre de points 12

Pénalisations : déplacement d'1 m, perte de 1 point

Les autres pénalités sont laissées à l'appréciation du juge.

8. RAPPORT D'OBJET

Un objet personnel, au choix du conducteur, sera lancé par le conducteur à au moins 3 m du chien. Celui-ci restera en place, assis ou couché. Au signal du juge, le conducteur commandera le rapport à son chien. Le chien cherchera l'objet et l'apportera à son conducteur. Le chien présentera dans n'importe quelle position
.....

Il est cependant interdit de détourner l'attention du chien, par le jet d'un second objet.

Le seul commandement autorisé est celui de " **CHERCHE et APPORTE** " précédé du nom du chien.

Le juge peut faire recommencer l'épreuve si la distance n'est pas atteinte suite à des circonstances indépendantes de la volonté de l'amateur.

Nombre de points 10

9

9. POSITION " COUCHE "

- **52.** Le chien, mis au couché, gardera en l'absence de l'amateur, cette position pendant une minute, sans garde d'objet.

➤ **53Nombre de points 6**

- **54.** Un seul commandement " COUCHE RESTEZ COUCHE " est autorisé. Une fois le chien mis au couché, il est interdit pour l'amateur de s'arrêter ou de se retourner vers le chien pour commander ou non, sous peine de la perte de tous les points attribué à l'épreuve.
Il en est de même s'il touche le chien ou s'il fait un geste.

10. REFUS D'APPATS

- **55.** Le chien, près l'exercice A, refusera les quatre appâts qui lui seront lancés en l'absence de l'amateur.

Nombre de points 12

- **56.** Dans cette épreuve, quatre appâts seront successivement lancés au chien par une seule et même personne, autre que l'apache, placée à une distance de 3 m environ de l'animal. La personne qui jette les appâts devra rester sur place et ce, même si le chien se déplace.

- **57.** 10

- **58.** Au cas où le juge constaterait qu'il serait dangereux d'approcher le chien pour lui lancer l'appât dans les mêmes conditions que pour les autres concurrents, il lui

- **59.** Le chien qui mangerait, lècherait, happerait ou ramasserait un ou plusieurs des

- **60.** Cet exercice se termine au retour du chien aux pieds de l'amateur.
Si le chien retourne chez l'amateur sans commandement et avant l'autorisation du juge, il sera pénalisé de 2 points à l'allure générale.

11. REFUS D'APPATS

61. Six appâts variés, de volume raisonnable : viande, foie, etc....seront déposés sur le sol selon les indications du juge et y resteront pendant toute la durée du concours.

62

Nombre de points 20

Il arrive qu'en présentant au chien une assiette de viande comme subterfuge, un appât tombe, n'est pas ramassé, et est mangé par un chien suivant. Il est évident que ceci ne peut faire perdre au chien les points attribués aux appâts disséminés, ni aux appâts

11

EPREUVES D'ATTAQUE

12. PROTECTION & DEFENSE DU MAITRE

- **65.** L'homme d'attaque en costume spécial attaquera l'amateur dans un corps à

Nombre de points 20

- **66.** L'amateur peut soutenir l'attaque du chien par ses encouragements, tout en s'éloignant de ce dernier.

- **67.**

- **68.** Le chien cessera son attaque au premier commandement.

Nombre de points 10

- **69. a.** tout commandement supplémentaire, même partiel , entraîne la perte de tous

13. ATTAQUE LANCEE FUYANTE

➤ **70.** Au commandement, le chien attaquera l'homme en costume spécial sur une

12

➤ **71.** Le chien ne pourra partir que sur l'ordre de l'amateur, après l'autorisation du

Nombre de points 20

72. Le but de cette épreuve est de montrer que le chien est capable d'arrêter, dans sa course, un homme d'attaque fuyant.

73. Le chien qui ne revient pas auprès de l'amateur après l'épreuve, perdra tous les points qui y sont attribués

74.

75. a. Le chien partant après l'autorisation du juge mais avant le commandement de l'amateur, perd pour cette faute **10 points** pour autant qu'après ce départ intempestif,

b. le chien qui part avant l'autorisation du juge ou sans commandement perd la totalité des points.

c. chaque ordre supplémentaire au départ est pénalisé de **10 points**.

d. le chien qui rate sa prise perd **2 points**.

Le chien qui prend à rebours, après avoir raté sa prise, sera également pénalisé de **2 points**.

e. le chien qui n'est plus en prise au moment du rappel et fait face à l'amateur, sera pénalisé de **4 points**.

f. chaque commandement de rappel supplémentaire entraîne la perte de **2 points**.

perd **2 points**.

h. Chaque coup de dents après le rappel est pénalisé d' **1 point**.

j. Chaque coups de dents après le rappel est pénalisé d' **1 point**.

➤ **76.** La durée maximum de l'attaque sera de plus ou moins **6 secondes**.

14. RECHERCHE—EXPLORATION-- ATTITUDE AUX COUPS DE FEU.

- **77. A.** le chien recherchera l'homme d'attaque, revêtu d'un costume spécial et indiquera sa retraite par ses aboiements ; sans mordre.

Nombre de points 25

- **78.** Il n'est pas nécessaire que le chien reste aux pieds de l'homme d'attaque, il peut aussi le surveiller en se tenant à une distance de 3 m environ.
Le chien aboie ; si l'homme d'attaque ne s'y trouve pas, l'amateur doit laisser agir le
- **79.** L'homme d'attaque ne peut bouger dans sa cachette avant l'arrivée de l'amateur.
S'il se déplace vers la sortie, l'amateur étant sur place, et que le chien mord, il doit poursuivre comme s'il s'agissait de la première fuite.

- **79. B. A**

- **Nombre de points 20**

14

Le chien doit cesser de mordre avec ou sans commandement, dès que l'homme d'attaque s'immobilise et cesse de tirer. Si un commandement est employé, ce sera dans toute les fuites et la façon de procéder devra être la même pour les trois fuites.

- **79. C.** Le chien surveillera l'homme arrêté et conduit par l'amateur sans mordre : il l'attaquera s'il tente de fuir.

Nombre de points 5

- **80. a.** le chien qui part, avant l'autorisation du juge ou sans commandement, perd la totalité des points.

b. le

d. le chien qui aboie à une fausse cachette, sera pénalisé de 5 points.

e. Si le chien passe à moins de 3 m de l'homme d'attaque, sans l'éventer, il sera pénalisé de **2,5 points**.

f. le chien qui trouve l'homme d'attaque mais qui n'aboie pas , perd **10 points**

Perd également 10 points, le chien qui mordrait l'homme d'attaque dans sa cachette.

g. Pour

h. tout ordre d'arrêt supplémentaire, donné au cours de cette partie de l'épreuve, sera pénalisé de **2,5 points**.

i. lorsque le chien a peur du coup de feu, tous les points de l'exercice sont diminués des 3/5

15

- **81. Le chien qui ne résiste pas au coup de feu, ne peut participer au championnat.**

15. ATTAQUE LANCEE MENACANTE

- **82.** Le chien exécutera les mêmes épreuves que l'exercice 13, l'homme d'attaque se voyant sur le point d'être rejoint, il prendra l'offensive, en frappant verticalement ou horizontalement, à plat et sans violence, à l'aide de double
- qui y aura été autorisé par le juge.
Le seul commandement de rappel autorisé est "**HALTE AUX PIEDS**" précédé du nom du chien.

Ces divers mots doivent se suivre, sans aucun intervalle, de manière à ne constituer qu'un seul et même commandement.

Nombre de points 20

- **85.** Le but de cette épreuve est de montrer que le chien est capable d'arrêter un homme se défendant.
- **82.** Le chien qui ne revient pas auprès de l'amateur après l'épreuve, perdra tous Les points qui y sont attribués.

16. ALLURE GENERALE

L'allure générale comprend le fini du dressage, la correction de la présentation, la souplesse, l'obéissance, le goût du travail, la sagacité, le brio, l'intelligence, l'instinct, le courage du sujet présenté.

Petit besoin : moins 2 points

Grand besoin : moins 4 points

OBSERVATION GENERALES

Il est expressément recommandé aux concurrents de traiter leurs chiens avec humanité et d'éviter toute brutalité à leur égard. Tout amateur contrevenant à cette prescription peut être, sur décision du juge, exclu du concours, sans préjudice de toute sanction ultérieure.

Les sociétés organisatrices sont instamment priées de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les animaux n'aient à souffrir de la soif, d'une température excessive ou des intempéries.

Ordre d'exécution des épreuves

1. Refus d'appâts disséminés 20
2. 6

Copyright  www.kennel-club.be

Ce règlement est la propriété du Kennel Club Belge et peut être acheté au Kennel à 2,50 €
Contact : mamybalpelote@hotmail.com 085/ 82 72 26